

CONTENTIEUX DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

« Cette formation s'adresse aux seuls salariés des organismes de Sécurité sociale qui souhaitent acquérir une spécialisation à forte valeur ajoutée ou valider certains acquis issus de leur propre expérience professionnelle dans la gestion du contentieux. »

Francis Kessler & Irène Politis, responsables pédagogiques

OBJECTIFS

Progresser dans la mise en œuvre de contentieux et de stratégies contentieuses. Se spécialiser dans un domaine particulièrement recherché sur le marché interne de l'emploi.

Les enseignements sont assurés par des universitaires et des professionnels reconnus comme tels dans le secteur de la protection sociale et dans celui du contentieux (avocats spécialisés, magistrats des différents tribunaux de Sécurité sociale).

COMPÉTENCES VISÉES

- Acquis théoriques indispensables, droit des prestations et des cotisations.
- Connaissance des principes de base du contentieux des droits fondamentaux dans le procès.
- Mise en œuvre des contentieux spécifiques/plaidoiries.
- Modules d'approfondissement de la compréhension du déroulement et de la gestion du procès relatifs aux questions de Sécurité sociale.
- Ce DU s'inscrit dans une démarche de consolidation des acquis, d'ouverture et de mobilité professionnelle.
- Ce DU est reconnu de niveau Bac+3.

PUBLIC

Personnels juristes et non juristes de l'institution, amenés à travailler au sein de services juridiques; les audiençiers mais également toute personne ayant à traiter de réponses juridiques complexes.

ADMISSION

L'admission à la formation est subordonnée à l'envoi d'un dossier de candidature qui sera examiné par une commission pédagogique, composée d'universitaires et de représentants des caisses nationales de Sécurité sociale.

Les candidats à l'inscription doivent justifier d'un Bac+2 ou d'une expérience professionnelle confirmée équivalente, exercée dans le domaine juridique.

ORGANISATION

Rentrée : avril.

Rythme : 5 mois, à raison d'une semaine de formation par mois (jusqu'en octobre, hors juillet – août), en présentiel du lundi au vendredi midi.

150h d'enseignement.

PROGRAMME

SEMESTRE 1

Fondamentaux

- Rappels du droit français et européen
- Droit de la Sécurité sociale
- Protection sociale complémentaire
- Financement de la protection sociale

Principes généraux du procès

- Procédure civile
- Procédure pénale
- Droits de la défense, principe du contradictoire, déontologie

SEMESTRE 2

Contentieux général

- Procédure précontentieuse et contentieuse
- Spécificités du contentieux lié au recouvrement
- Responsabilité civile des caisses
- Intervention du tiers

Contentieux technique

- Les juridictions et la procédure du contentieux technique
- Déroulement du procès

Organisation d'un dossier contentieux

- Technique de rédaction
- Cas pratiques

TARIFS

5 000 €

Réduction sous conditions :
Demandeurs d'emploi : 2 000 €



Le service Formation continue Panthéon-Sorbonne a obtenu la certification qualité de services FCU (formation continue à l'université) délivrée par le Bureau Veritas (nov. 2019).

CONTACT

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne
Formation Continue
21 rue Broca 75005 Paris

Tél : 01 53 55 27 05
du-css@univ-paris1.fr

[N° RS 6171](#)